

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance extraordinaire du 19 décembre 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 19 décembre 2012 à 19 h 15, à la salle du conseil, située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Sont absents :	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

1- Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 30.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Assurances générales de la municipalité pour l'année 2013
- 3- Affectations du surplus accumulé
- 4- Guide touristique – TVQ 2013-2014 – Espace publicitaire
- 5- Résultats de l'appel d'offres #2012-04 – Surveillance à la patinoire
- 6- Varia
- 7- Période de questions
- 8- Levée de la séance

2- Assurances générales de la municipalité pour l'année 2013

M.B. 2012-12-19-332

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée par la directrice générale à notre assureur;

Considérant que la police d'assurances vient à échéance le 31 décembre 2012;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de procéder au renouvellement des assurances générales de la municipalité auprès de « Promutuel La Vallée », société mutuelle d'assurances générales et ce, au montant de 9365\$ plus taxe pour la portion biens et responsabilité et au montant de 2412\$ plus taxe pour la portion couvrant le matériel roulant. Cette dépense sera imputée aux postes concernés pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité

3- Affectations du surplus accumulé

M.B. 2012-12-19-333

Considérant le montant du surplus accumulé inscrit aux états financiers au 31 décembre 2011;

Considérant les appropriations effectuées au cours de l'année 2012;

Considérant que le montant de surplus prévu pour l'année en cours;

Considérant les affectations adoptées lors de la séance tenue le 19 décembre 2011, résolution M.B. 2011-12-19-336;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adopter les affectations supplémentaires suivantes du surplus accumulé :

- Administration		
Réaménagement des bureaux		10000\$
- Aménagement urbanisme et développement		
Amélioration des lumières sur le pont		5000\$
Amélioration des entrées municipales (Fleurons)		8000\$
- Loisirs		
Amélioration du pavillon de loisirs		5000\$

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 5, Gaston Lacroix, enregistre sa dissidence pour cette résolution.

4- Guide touristique – TVG 2013-2014 – Espace publicitaire

M.B. 2012-12-19-334

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'adhérer encore cette année à l'offre de publicité dans le guide touristique officiel de la MRC, guide publié par Tourisme Vallée-de-la-Gatineau. Cette dépense au coût de 750\$ plus taxes pour une publicité d'une demi-page sera imputée au poste « Publicité et information » (02-130-0-340).

Adoptée à l'unanimité

5- Résultats de l'appel d'offres #2012-04 – Surveillance à la patinoire 2012-2013

M.B. 2012-12-19-335

Considérant la résolution M.B. 2012-11-05-289 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 novembre 2012 et mandatant la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour le contrat de surveillance à la patinoire durant la période hivernale;

Considérant l'appel d'offres publié par la directrice générale;

Considérant le procès-verbal de l'ouverture des soumissions déposé par la directrice générale;

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission pour ce contrat;

Considérant que les membres du conseil considèrent que le montant soumis est trop élevé;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu :

- 1- De rejeter la soumission déposée pour le contrat de surveillance à la patinoire.
- 2- De confier le travail de surveillance à la patinoire aux deux journaliers à l'embauche de la municipalité présentement.
- 3- De procéder avec la prolongation d'une des deux subventions salariales, dont la fin était prévue le 17 décembre 2012, et ce, jusqu'au 11 janvier 2013, date convenue avec le personnel d'Emploi-Québec.

Adoptée à l'unanimité

6- **Varia**

7- **Période de questions**

Aucune question n'est posée.

8- **Levée de la séance extraordinaire**

M.B. 2012-12-19-336

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 40.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière